

RÈGLEMENT OFFICIEL DU JEU-CONCOURS

« EXPÉRIENCE XPENG P7+ »

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

Le Groupe St Clair, immatriculée au RCS sous le numéro 84133907000028, ayant son siège social situé au 637 RUE LEON FOUCAULT, 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR (ci-après désignée « l'Organisateur »), organise pour le compte de la marque **XPENG**, un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **Expérience XPENG P7+** » (ci-après désigné « le Jeu »). Le Jeu se déroule exclusivement sur internet à l'adresse suivante : <https://groupesaintclair.fr/jeu-concours-remportez-un-week-end-en-p7/> du 11 juin 2026 à 18h au 14 juin 2026 à 23h59.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant fiscalement en France Métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisateur, de la marque XPENG, ainsi que de leur famille en ligne directe.

Pour que la participation soit validée au moment du tirage au sort, le participant doit impérativement remplir les conditions cumulatives suivantes liées à l'attribution du lot (véhicule de démonstration) :

- Être titulaire d'un **permis de conduire de catégorie B** en cours de validité.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse e-mail, même adresse postale) est autorisée pendant toute la durée du Jeu.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, l'utilisateur doit se rendre sur la page internet du Jeu et suivre les étapes suivantes :

1. Remplir intégralement et de manière exacte le formulaire de participation (Civilité, Nom, Prénom, E-mail, Téléphone, Code Postal).
2. Répondre aux questions de qualification portant sur sa situation automobile actuelle et sa volonté de renouvellement de véhicule.
3. Cocher la case d'acceptation obligatoire du présent règlement.
4. Valider sa participation en cliquant sur le bouton « Je tente ma chance ».

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée ou validée après la date limite sera considérée comme nulle et entraînera la disqualification du participant.

ARTICLE 4 : DOTATION (LE GAIN)

Le Jeu comporte la dotation unique suivante :

- **Lot unique** : La mise à disposition d'un véhicule de modèle **XPENG P7+** le temps d'un week-end (du vendredi 16h00 au lundi 09h00, selon les modalités convenues avec la concession XPENG émettrice).
- **Conditions de la dotation** : Le lot inclut un forfait de **1000 kilomètres limités**. Les kilomètres excédentaires seront à la charge exclusive du gagnant au tarif en vigueur de la concession. Le carburant/la recharge électrique durant le week-end reste à la charge du gagnant.
- **Valeur estimative du lot** : 250€ TTC

Le lot ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie financière, ni d'aucun échange contre un autre modèle ou service.

ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DU GAGNANT ET REMISE DU LOT

Un tirage au sort sera effectué dans un délai de 14 jours maximum après la clôture du Jeu, parmi l'ensemble des participations conformes.

Le gagnant sera contacté directement par l'Organisateur par e-mail et/ou par téléphone dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage au sort. Si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de sept (7) jours calendaires après l'envoi de la notification, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Un nouveau gagnant sera alors tiré au sort.

Modalités de retrait : Le gagnant devra se présenter personnellement dans la concession XPENG désignée par l'Organisateur pour signer le contrat de prêt de véhicule, muni de son permis de conduire original en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Une caution par empreinte de carte bancaire pourra lui être demandée par la concession selon les modalités standards de prêt de véhicule de démonstration. Un transfert d'assurance sera également demandé.

ARTICLE 6 : DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (RGPD)

Les informations nominatives collectées dans le cadre du présent Jeu sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Les données sont collectées par l'Organisateur afin de gérer la participation au Jeu, de désigner le gagnant et de remettre le lot. Si le participant a coché la case d'accord correspondante (Opt-in), ses données seront transmises à la marque **XPENG** pour la réalisation d'enquêtes commerciales, d'invitations à des essais privés et d'envois d'offres de renouvellement de véhicule.

Conformément à la réglementation, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition au traitement de ses données en écrivant à l'adresse e-mail de l'Organisateur : marketing@gscauto.com.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté, prolongé ou annulé. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des serveurs du site internet, ou de tout incident technique empêchant un utilisateur de valider sa participation dans les temps.

Pendant toute la durée du prêt du véhicule XPENG P7+, le gagnant est seul responsable des infractions au Code de la Route commises au volant du véhicule et des éventuels sinistres, conformément aux clauses du contrat de prêt qu'il aura signé avec la concession.

ARTICLE 8 : LITIGES ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement dans son intégralité. Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige né à l'occasion du Jeu qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.